



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 30/22 – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC RESILIATION AMIABLE – CENTRE COMMERCIAL LA FENIERE – OCCUPANT DOCTEUR EMILIE BRIARD

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la construction d'une Maison de Santé

DECIDE d'approuver la convention avec résiliation amiable établie entre la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON et Madame Emilie BRIARD.

DIT que la convention en date du 28 juin 2021 est résiliée et le terme est au 17 juillet 2022

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 25 juillet 2022

Le Maire

Jean-Pierre SERRUS



Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le... 26 JUIL 2022

Et de la publication ou notification le...

26 JUIL. 2022

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 27/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20220725-DEC_30_22-D